

Organisation de la formation

Durée

La durée de la formation est de trois ans, équivalent à 4200 heures :

- 2100 heures de formation théorique
- 2100 heures de formation clinique

Modalité de formation

- A l'Institut de Formation de Nevers, au 15 rue du Donjon, 58000 Nevers
- Cours en présentiel et en distanciel
- Sur des lieux de stage

Accessibilité

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de prendre contact avec le référent handicap des instituts à l'adresse suivante : chan.ifssec@ght58.fr



L'exercice de la profession infirmière comporte l'initiation, l'analyse, la réalisation, l'organisation et l'évaluation des actes et soins infirmiers de nature préventive, éducative, curative, palliative relationnelle ou destinés à la surveillance clinique. L'infirmier peut réaliser une consultation infirmière et élaborer des diagnostics infirmiers. Il identifie les besoins de la personne et de son entourage, formule des diagnostics infirmiers, fixe des objectifs de soins, définit, planifie, réalise et adapte les interventions appropriées.

Cette formation répond à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier et au décret du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier

Tarifs

Tarifs à consulter sur le site Internet

Des prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivants :

- Organismes de fonds de formation (OPCO, CPF, Transition Pro...)
- France Travail
- Votre employeur



L'IFS

Institut de Formation
en Soins Infirmiers
de Nevers



15 rue du donjon
58 000 Nevers
03 86 71 84 20
chan.ifssec@ght58.fr

Pour plus de renseignements,
consultez notre site Internet :
www.ifs-nevers.fr

Scannez moi !



Accès à la formation

Par la plateforme Parcours Sup

Concerne tous les bacheliers en continuité de parcours

Par la formation professionnelle continue

- Justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale.
- Les candidats doivent s'inscrire aux épreuves de sélection d'entrée en formation.

Pré-requis

Via Parcours Sup :

- Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'entrée en formation.
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence

Quelque soit le parcours :

- Fournir un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- Etre à jour des vaccinations obligatoires

Déroulé de la formation

La formation théorique :

2100 heures de formation sous la forme de :

- Cours magistraux présentiel ou distanciel
- Travaux dirigés en présentiel
- Travaux pratiques en présentiel

La formation clinique :

2100 heures de formation réparties sur quatre typologies de stage :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale
- Soins de longue durée/Soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs/Lieux de vie

Les moyens pédagogiques :

- Plateforme pédagogique
- Analyse de pratique
- Chambres des erreurs
- Simulation en santé
- Suivi pédagogique individualisé
- Tutorat de stage
- Sérious game
- ...



Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation :

Evaluation théorique :

- individuelles ou en groupe,
- sur table ou travaux à rendre,
- oraux, écrits ou pratiques

Formation clinique :

- évaluation des compétences en milieu professionnel

Certification :

Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI), les étudiants doivent valider :

- La Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau II (FGSU II)
- La Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES)
- L'ensemble des Unités d'Enseignement
- Les 12 compétences infirmières

Ce cumul permet l'attribution de 180 ECTS et, ainsi, d'obtenir un grade licence.

